



## Communiqué (12.06.2015)

### Remise du 9<sup>ème</sup> « Prix santé en entreprise 2015 » (12.06.2015)

En date du 12 juin 2015, la ministre de la Santé, Lydia Mutsch et la Division de la Santé au Travail ont décerné le « Prix santé en entreprise 2015 ». Ce prix comprend deux catégories à savoir un volet santé et sécurité ainsi qu'un volet travail en bâtiments sains.

Le prix « Santé en entreprise » a été remis pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2007 à 8 entreprises méritantes. Depuis, plus de 40 entreprises ont été récompensées. Ce prix vise à faire connaître et reconnaître les entreprises en pointe dans le progrès social et à susciter émulation et prise de conscience auprès des autres.

Comme l'a souligné Lydia Mutsch, « Mon ministère souhaite avec ce 9<sup>ième</sup> prix « Santé en entreprise », encourager les entreprises, qui vont au-delà de leurs obligations légales et prennent de réelles initiatives en matière de bien-être et de sécurité au travail ».

Globalement le prix récompense la créativité et l'innovation d'un projet, la bonne pratique en la matière, la durabilité, l'intérêt pour la santé publique, l'acceptance et la participation des salariés.

Un nombre important de sociétés sont de plus en plus attentives à l'équilibre et à l'épanouissement professionnel et personnel de leurs collaborateurs (programmes anti-tabac, conseils diététiques, mise en place de salles de fitness...). « L'enjeu en vaut la chandelle, car pour ces programmes des économistes renommés ont calculé que le gain est dans un rapport de un à trois: 1€ dépensé dans ces programmes permet d'économiser 3€ en dépenses de santé ! »

### Les lauréats du « Prix santé en entreprise 2015 »

Dans la première catégorie « *Santé en entreprise* », l'entreprise « **Goodyear S.A.** » a été sélectionnée. Le lauréat est récompensé pour ses importants efforts dans le domaine de la sécurité et de l'ergonomie. L'ensemble du personnel est impliqué dans la détection des dangers potentiels liés aux troubles musculo-squelettiques, dans l'évaluation des risques et l'identification de solutions adéquates. Cette approche globale, des investissements financiers conséquents pour améliorer l'ergonomie des conditions de travail ainsi que l'esprit novateur en la matière justifient largement l'octroi du prix santé en entreprise 2015 à cette société.

Dans la deuxième catégorie de prix concernant le « *Travail dans les bâtiments sains* », quatre entreprises et administrations ont été honorées.

1. **Administration des Douanes et Accises** : « Protection des groupes sensibles ». Ce prix est attribué pour les efforts que l'Administration a effectués pour réduire bien au-delà des limites

légales en vigueur les rayonnements électromagnétiques au bénéfice d'un de leurs fonctionnaires souffrant d'une maladie chronique.

2. **Neobuild** : « Intégrer la notion de santé dans le concept du bâtiment durable ». Le prix a été décerné pour honorer la démarche des responsables du projet de construction d'un bâtiment de bureaux d'aller au-delà des critères purement écologiques et énergétiques en incluant également le facteur santé des occupants via l'utilisation de matériaux de construction pauvres en émissions nocives.

3. **Association pour la Santé au Travail du secteur Financier** : « Pluridisciplinarité au profit des salariés ». Par une coopération avec la Division de la Santé au Travail de la Direction de Santé, l'ASTF a largement élargi les paramètres analysés (substances chimiques, biocides, métaux lourds, nanoparticules, moisissures, champs électromagnétiques).

La collaboration interdisciplinaire étroite entre l'ASTF et la DSAT permet ainsi d'améliorer, via des conseils faciles à mettre en place, la qualité de l'environnement des salariés sur le lieu du travail.

4. **Université du Luxembourg** : « Lessons learned from the past ».

Suite à des expositions chroniques de longue date en relation avec la qualité de l'air intérieur et ayant causées des troubles de santé chez certains occupants dans l'ancien bâtiment, les responsables de l'Université ont adopté le principe de détection précoce lors de la construction du nouveau site de Belval.

*Communiqué par le ministère de la Santé*